



Communauté de communes Armagnac Adour
1 lotissement du Bourdalat - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 7 septembre 2026
N°2026-101

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 31 août 2026

Secrétaire de séance :
 Annick GENY

Date d'affichage : 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
 Nombre de conseillers présents :
 Nombre de pouvoirs :
 Nombre de Votants :
 Nombre de voix **POUR** :
 Nombre de voix **CONTRE** :
 Abstentions

45
38
4
42
41
1
0

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrousche, Pasian, Malmoustier, Dufau Philippe, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Sarran, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Lux, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Callac, Lartigolle, Ducournau, Lajus, Palangue-Maraleigne, Berdoulet.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de Mme Callac à M. Chanut, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Berdoulet à M. Langlade.

Objet : **Renouvellement de la convention avec l'EHPAD Bel Adour concernant la cantine de l'école maternelle, l'ALSH et le multi-accueil de Riscle.**

Durant l'année civile, l'EHPAD Bel Adour à Riscle livre les repas du midi aux élèves de l'école maternelle de Riscle.

De même, cette structure assure un service de restauration à midi pour les enfants bénéficiant des activités de l'Accueil de Loisirs sans hébergement durant les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, à l'exception de celles de Noël et des deux dernières semaines du mois d'août ainsi que pour les enfants du multi- accueil de Riscle, à l'exception des deux dernières semaines en août, des vacances de Noël et d'une semaine au printemps.

Ainsi, Monsieur le Président de la communauté de communes propose que ces services soient assurés aux tarifs suivants :

-repas enfant école et ALSH : 4 euros

- repas adulte école, ALSH, multi- accueil : 5 euros
- repas enfant multi-accueil + goûter : 5 euros

Pour ce faire, une convention doit être signée entre la communauté de communes et l'EHPAD " Bel Adour " pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité (41P-1C), d'accepter les conditions édictées dans ce document et autorise M. Le Président à signer la convention correspondante.

Le Président,
Stéphane PERSONS

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 9 septembre 2026
et sa publication le 9 septembre 2026

